

LES ENJEUX DU MULTICANAL POUR LES RESEAUX DE FRANCHISE

Conférence sur la distribution multicanal

3 novembre 2011 - Guy Gras

ENSTA, 32 bd Victor, 75015





YVES ROCHER







Speedy

























































MAXAUTO





































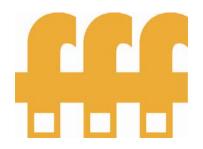












Quelques repères préalables sur la Franchise.

The savoir de transfert de savoir-faire commercial entre un franchiseur (qui teste, définit et fait évoluer le savoir faire à transmettre) et des franchisés (qui réitèrent le savoir faire transmis), afin de commercialiser des produits et/ou services sur un marché.

- → Un savoir faire constituant un avantage concurrentiel pour le réseau (vs sélective)
- → Un réseau fondé sur un contrat (vs coopératives)
- → Un contrat conclu entre des commerçants indépendants (vs succursales)



Quelques repères préalables sur la Franchise.

The modèle économique qui connaît <u>un réel succès</u> en France depuis la fin des années 1980 :

- → Une croissance régulière de 8/10 % par an
- →En 2010 : 55.870 franchisés / 1480 réseaux / 48 milliards € / 330.000 salariés
- → Un modèle économique connu au plan international et reconnu au plan européen



Une question plus globale : la multicanalité et le commerce organisé

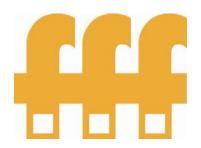


Salariés

Commerçants Indépendants → Succursalisme

- → "Commerce organisé" (coopérative/franchise/sélective/exclusive)
- → "Libre" (n'appartenant pas à un réseau)





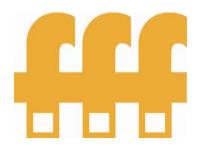
La Franchise, un exemple illustrant les enjeux de la multicanalité dans le commerce organisé

- → Les réseaux de franchise sont représentatifs du commerce organisé :
- Des réseaux de magasins (pas de pur players)
- Composés de commerçants indépendants peu proactifs sur Internet.
- → La Franchise connait historiquement la multicanalité (vente de produits/services via différents canaux).

Exemple: la vente par correspondance (France Loisir, Yves Rocher, ...)

→ La Franchise connaît déjà l'utilisation d'Internet comme outil d'intermédiation, de mise en relation.

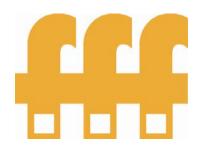
Exemple: Les centrales de réservation dans l'hôtellerie, immobilier, cuisines ...



<u>I – Constats et Etat des lieux en matière de multicanalité dans les</u> réseaux

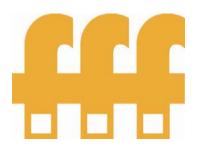
1. Une crainte de la part des franchisés, membres du réseau :

- → De la concurrence Internet (interactivité avec le client, richesse de l'information, ouvert 24h/24...),
- → D'une perte de chiffre d'affaires en magasin (développement des achats Internet, prix plus bas...),
- → Liée à une méconnaissance d'Internet et de son utilisation Exemple : Le taux de transformation : 2,2% - Panier moyen : 92 €, l'importance des réseaux sociaux



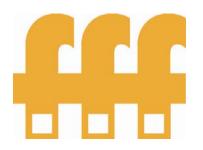
2. Un constat très clair de la part du franchiseur :

- → Internet est une donnée incontournable du marché :
- 90.000 sites marchands en France en oct.2011 CA 2010 : 37 Mds € CA prév 2012 :
- 45 Mds? + 18.500 sites marchands au 1er trim 2011!
- -RU : 69,4 Mds € / France : 37 Mds € / Espagne : 7,3 Mds € / Italie : 6,3 Mds €
- → La cliente recherche la multicanalité au sein d'une Marque. Elle veut pouvoir aller sur Internet et se déplacer en magasins, pour acheter ou obtenir de l'information.
- -8 français sur 10 déclarent avoir consulté un site Web avant d'acheter un produit
- → La concurrence est forte sur les marchés et les succursalistes ont réel un avantage au regard des réseaux de commerçants indépendants.
- Facilité et rapidité de mise en place par des salariés



3. Des contraintes à respecter:

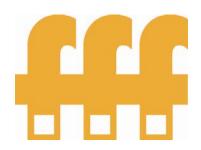
- → L'adhésion indispensables des membres du réseau :
 - Construire un modèle multicanal <u>nécessairement</u> efficient pour les magasins
 - Informer et former les membres du réseau à la multicanalité
 - Rassurer les membres du réseau (rémunération éventuelle sur le CA réalisé)
- → Des investissements très importants pour le franchiseur :
 - En base de données
 - En outil de gestion de la relation cliente
 - En visibilité sur Internet et qualité du site
 - En qualité du service client



II - Les différentes stratégies des réseaux de franchise face à la multicanalité

Face à la multicanalité, 2 grandes stratégies se sont développées :

- → Les stratégies de rejet pur et simple ou d'acceptation d'une contrainte
- → Les stratégies de recherche de complémentarité ou de synergie



1 - "La multicanalité rejetée ou contournée" - Pas de multicanalité

→Interdiction faite aux membres du réseau de vendre des produits/services sur Internet

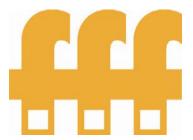
Restriction non acceptée par le Droit de la Concurrence sauf justification objective

L'exemple de la Décision "Pierre Fabre" – Arrêt CJUE 13.10.2011

→ Interdiction faite au franchiseur de vendre sur Internet

La création d'un site internet par le franchiseur n'est pas assimilable à l'implantation d'un point de vente dans le territoire d'exclusivité du franchisé (saut clause contractuelle).

L'exemple de la jurisprudence "Jardin des Fleurs" – C Cass 11.12.2007.



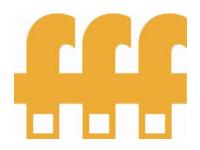
2 - "La multicanalité acceptée" - Les sites séparés

Les membres du réseau <u>et eux seuls</u> peuvent vendre des produits/services sur Internet / Le franchiseur peut vendre sur Internet.

a) Le franchisé peut vendre sur son site propre site internet

Au nom du respect de l'image de la marque, le franchiseur peut :

- → Vérifier que le contenu du site du franchisé est conforme à son image (Arrêt Pierre Fabre CA Versailles 2.12.1999)
- → Exiger que le site internet n'intervienne qu'en complément d'un point de vente physique (Arrêt Festina CA Paris 16.10.2007).



b) Le franchiseur vend sur propre site internet

Soit avec l'intervention du franchisé (SAV, remise du colis, prise de commande, ...)

Une rémunération est généralement versée au franchisé (% sur CA réalisé,...) ou à un pot commun (financement de la publicité nationale, ...)

Soit sans l'intervention du franchisé

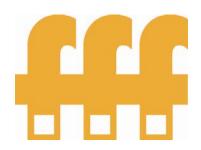
Si le franchisé bénéficie d'une zone d'exclusivité, une rémunération peut être versée au franchisé ou à un pot commun



3 - "La multicanalité intégrée" - Le site commun

La création d'un site commun à la Marque accueillant les sites individuels de franchisés qui souhaitent l'intégrer.

- Réponse à une attente de la cliente
- -Mise en avant d'un site unique permettant de bénéficier de l'ensemble du traffic sur internet
- Site des franchisés conforme à l'image de la marque
- Liberté du contenu du site des franchisés avec accès direct des franchisés et des clients (via adresse e-mail) à leur site

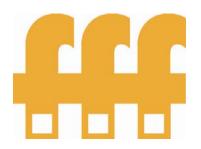


4 - "La multicanalité optimisée" - Le cross canal

Une communication à la cliente permettant :

-de lui adresser via son e-mail des offres en magasin ou sur Internet, communes ou non,

-- ou de lui faire bénéficier dans un canal de vente d'offre sur un autre canal



Aujourd'hui les réseaux sociaux,

Animer un site face book pour le relayer sur un site unique de la Marque (magasin et internet)

demain le mobile....